



**Collège Alain Fournier / Collège des Petits Ponts/
Collège Maison Blanche
CLAMART**

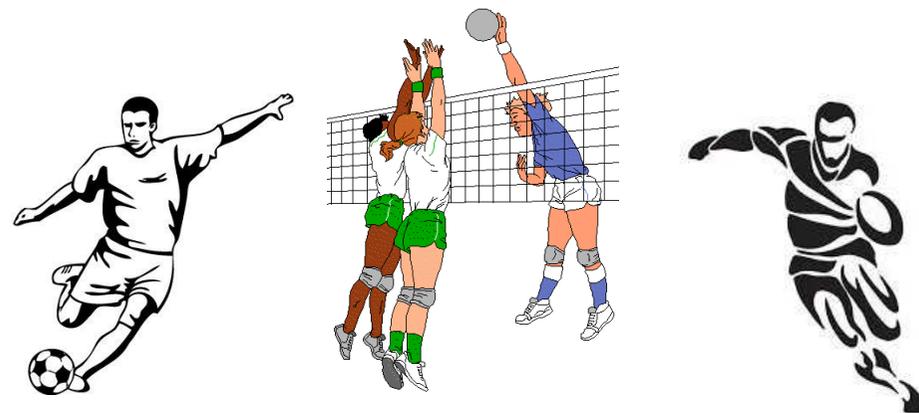
CLASSES SPORTIVES À AMÉNAGEMENT D'EMPLOI DU TEMPS

CONTACTS :

Collège Alain Fournier
Mme MAZURE-PEZIVIN
mazure.pezivin@yahoo.com

Collège des Petits Ponts
Mr FÉRAUD
fereric@free.fr

Collège Maison Blanche
Mme PERCHEY
perchey.tiphaine@hotmail.fr



CLASSES SPORTIVES À AMÉNAGEMENT D'EMPLOI DU TEMPS

1°) La CSAE, c'est quoi ?

- Il s'agit d'un projet ville établi entre les collèges Alain Fournier, Maison Blanche, Petits Ponts et certains clubs et la ville de Clamart.

Ce projet a pour but de concilier les études et la pratique sportive des élèves en aménageant leur emploi du temps.

- La pratique sportive est prise en charge par les clubs sportifs.

L'aménagement actuel libère les élèves à 15h30 le mardi et le jeudi afin qu'ils se rendent sur leurs installations respectives. Ces jours sont reconduits l'année suivante sauf si l'organisation structurelle du collège ne le permet plus.

Il n'y a aucun allègement de cours, ce n'est pas une section sportive puisque plusieurs sports coexistent dans une même classe.

2°) Comment rentrer dans ce dispositif ?

- Il appartient uniquement aux entraîneurs des clubs associés à la convention de proposer aux familles l'intégration de leur enfant dans le dispositif.

La démarche inverse n'est pas possible.

- Le collège Alain Fournier ou Maison Blanche ou Petits Ponts doivent être le collège de rattachement (selon secteur d'affectation). **Aucune** demande de **dérogation** ne doit être motivée pour la raison d'intégrer la classe, le refus sera net.

3°) Quelles sont les activités actuellement partenaires du dispositif ?

Athlétisme, Escrime, Football, Gymnastique Artistique, Judo, Natation, Taekwondo, Tennis, Tennis de Table, Volley-ball, Rugby.

Les activités sportives se faisant en dehors du cadre scolaire, les déplacements se font sous la stricte responsabilité des familles et l'encadrement de celles-ci sous la stricte responsabilité des clubs sportifs.

4°) Règles à respecter

- Chaque élève doit souscrire à l'AS (Association Sportive du collège) et participer à au moins une manifestation organisée par l'UNSS correspondant ou non à sa spécialité.

- Nous attendons une attitude et un travail sérieux dans le respect strict du règlement.

Les manquements à ces obligations peuvent entraîner une exclusion du dispositif.

5°) Conseils aux parents

Il est primordial que chaque élève s'engage et fournisse son maximum tant au niveau scolaire qu'au niveau sportif.

L'expérience montre que l'enfant doit être autonome et efficace dans son travail scolaire. Si ce n'est pas le cas, la présence de l'adulte est essentielle pour l'aider à organiser son travail entre les cours et les entraînements.

L'enfant qui choisit d'entrer dans ce projet, même s'il rencontre des difficultés scolaires, doit montrer une motivation pour réussir et l'envie de s'accrocher scolairement.

